# COMPTE-RENDU DU CONSEIL

DE

# L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 10 JUIN 1993

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 10 juin 1993 à 15h30 au 3 Bd Harpignies (salle 4) à Valenciennes.

# Etaient présents :

- Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur DUEE, Chef de bureau représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes de Valenciennes
- Monsieur CAUDMONT, Principal du collège EISEN représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie en résidence à Valenciennes
- Monsieur DELSART, Directeur Divisionnaire représentant Monsieur le Directeur des services fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur PLATTEAU, Chef de section principal représentant Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement et de l'Equipement
- Monsieur GAILLARD, Directeur Adjoint de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur LINDITCH, Enseignant
- Mademoiselle CAUVIN, Secrétaire d'Administration
- Monsieur DARTOIS, Attaché d'Administration
- Mademoiselle THEYS, Etudiante
- Mademoiselle CHIROL, Etudiante
- Monsieur RAINGO, Etudiant
- Monsieur BLONDEL, Etudiant
- Monsieur VANCEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université, invité.

#### Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration à Monsieur le Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur OBRINGER, Directeur de l'ANPE de Valenciennes à Monsieur GAILLARD
- Monsieur DOLLE, Directeur Régional des Douanes à Monsieur DUEE
- Monsieur BILLOT, Directeur des services fiscaux du Nord-Valenciennes à Monsieur DELSART
- Monsieur BERNARD, Inspecteur d'Académie en résidence à Valenciennes à Monsieur CAUDMONT
- Monsieur LECOMPTE, Enseignant à Monsieur LINDITCH.

#### Etaient excusés:

- Monsieur PERTEK, Enseignant
- Monsieur DEFRENNE, Directeur du Service Commun chargé du développement de la Formation Continue à l'UVHC.

Monsieur GEORGES ouvre la séance à 15h30.

#### 1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 4 février 1993

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

# 2) Examen du compte financier de l'exercice 92

En remarque préliminaire, Monsieur MOREAU indique que ce compte financier n'a pas été transmis aux membres du Conseil parce qu'il comprend quelques petites erreurs, c'est-à-dire qu'il ne correspond pas à la réalité des dépenses et des recettes de l'IPAG.

Monsieur l'Agent Comptable reconnaît qu'il y a certaines lacunes qui constituent en fait des restes à réaliser. Or, ces restes à réaliser, que ce soit en dépenses ou en recettes, ne sont jamais retracés dans les comptes financiers des établissements publics relevant du Ministère de l'Education Nationale. Le compte financier est un document incomplet.

Il apparaît un résultat déficitaire sur l'exercice 92 de 38 595,29 F.

Le résultat global compte tenu de l'excédent accumulé qui sélevait à 323 307,72 F se monte à 284 712,43 F.

Deux problèmes sont apparus en ce qui concerne les recettes :

- 3 750,00 F de frais de dossiers ont été imputés par erreur à l'ISJEG.

Il y aura régularisation en 1993

- deux conventions signées fin 91 n'ont pas été prises en charge et n'ont pas été encaissées (19 000 F).

Ce dysfonctionnement est sans doute lié à la dispersion des services de l'Université.

Monsieur MOREAU précise qu'il avait demandé au Service Commun de la Formation Continue si ces conventions avaient bien été encaissées ; début 93, on lui avait répondu que l'encaissement avait bien eu lieu.

Monsieur l'Agent Comptable précise que la recette est le maillon faible dans le fonctionnement actuel des services et que, d'autre part, le service de la Formation Continue est trop isolé.

Si toutes ces recettes avaient été réalisées, le déficit aurait été réduit de 22 750,00F.

Les recettes de formation continue se sont élevées à 25 000 F, les frais de dossier à 29 450 F.

Le montant des subventions encaissées a été de 404 014,00 F en Formation Initiale et 103 300,00 F en Formation Continue.

Les dépenses ont atteint 32 222,26 F en capital et 464 837,03 F en fonctionnement.

Les dépenses de personnel qui sont de loin le poste le plus important des dépenses de fonctionnement se sont élevées à 358 372,78 F. Monsieur MOREAU précise que tous les enseignements sont assurés en heures complémentaires puisqu'il n'y a pas de poste budgétaire d'enseignant à l'IPAG.

A propos de la participation forfaitaire prélevée à hauteur de 14% sur les recettes de Formation Continue par le CEPPES, Monsieur MOREAU souligne qu'il s'agit d'un prélèvement disproportionné par rapport aux services rendus par le CEPPES.

Monsieur GEORGES soumet au vote du Conseil le compte financier qui est approuvé à l'unanimité sous réserve de rectification sur l'exercice 93 des erreurs d'imputation et du recouvrement des recettes des convention passées par l'IPAG.

#### 3) Les perspectives d'évolution de l'IPAG

Monsieur MOREAU donne, en premier lieu, quelques informations sur les résultats obtenus par les candidats de l'IPAG aux concours :

- 13 candidats ont été admis aux concours des IRA; à savoir 5 au concours externe et 8 au concours interne (sur 10 candidats présentés).

Il est très difficile de connaître le nombre des admis dans les autres concours qui, d'ailleurs ne sont pas terminés ; trois candidats sont admissibles au concours de l'Inspection des Impôts.

Monsieur MOREAU passe ensuite en revue les différentes formations assurées par l'IPAG.

# a) La Licence d'Administration Publique

Sur 88 étudiants inscrits, 67 demeurent en compétition suite aux épreuves obligatoires du contrôle continu ; 4 étudiants seulement relèvent du régime spécial (LAP en 2 ans).

Le corps enseignant a constaté que l'auditoire était très hétérogène et que son niveau moyen était un peu faible.

# b) La Préparation aux concours externes

Les publics sont très différents. Il y a à la fois :

- des étudiants titulaires d'une licence ou d'une maîtrise de droit
- des étudiants possédant déjà la L.A.P.
- des étudiants n'ayant qu'un Bac+2.

L'IPAG a eu des difficultés à fidéliser ces différents publics parce que nous n'avons pas pu, faute de moyens, adapter notre pédagogie à ces trois publics dont les besoins étaient sensiblement différents.

# c) La Préparation aux concours internes

Il y a une cinquantaine d'inscrits. Cette préparation fonctionne dans des conditions relativement bonnes. Le taux d'assiduité pourrait être meilleur si les fonctionnaires pouvaient bénéficier d'un congé de formation-mobilité, ce qui n'est pas le cas pour la plupart d'entre eux. Ils doivent demander à leur administration une autorisation d'absence d'une demi-journée par semaine et consacrer le samedi matin à la préparation. Cela n'est pas toujours facile et certains doivent en pratique étaler la préparation sur deux ans.

Le concours interne des IRA est tout aussi difficile qu'auparavant ; il y a un questionnaire qui inclut le Droit Public, l'Economie et le Droit Communautaire. Le nombre des épreuves a été réduit mais les programmes ne l'ont pas été si bien que la préparation est au moins aussi lourde qu'antérieurement. On observe un relatif regain de faveur au profit du concours des IRA.

Monsieur MOREAU envisage ensuite l'évolution possible des formations et la politique de recrutement.

#### La Licence d'Administration Publique

Un gros effort d'information, notamment vers les sections de BTS, a été fait. Les demandes de dossiers sont très nombreuses. 450 dossiers ont déjà été retirés à ce jour alors que l'an dernier 500 dossiers avaient, au total, été retirés. Les étudiants en Droit paraissent s'intéresser à la Licence d'Administration davantage que l'an dernier.

Il faudrait, l'année prochaine, concilier 3 impératifs :

- avoir un nombre suffisant d'inscrits en LAP. L'université ne prend directement en considération pour allouer les crédits à l'IPAG que le nombre d'étudiants inscrits en Formation Diplômante. Il serait souhaitable de les porter de 80 à 110 120.
  - être plus sélectif à l'égard des candidats titulaires d'un BTS voire d'un DUT.
  - mettre en place une pédagogie différenciée en fonction des auditoires.

L'objectif pourrait être, dans ce cas, d'accentuer la politique mise en oeuvre précédemment, c'est-à-dire d'inciter les diplômés à s'inscrire en LAP. L'inconvénient est qu'il en résultera une chute du taux de réussite en LAP car nombre d'entre eux ne se présenteront pas aux examens de la LAP.

<u>Pour la préparation non diplômante</u>, l'effectif serait un peu plus faible car il serait essentiellement composé des BAC+2 préparant des concours de catégorie B et des titulaires de la LAP qui cherchent à mettre à jour et à entretenir leurs connaissances.

Pour les concours internes, une évolution importante n'est pas envisageable. Une

demande de subvention auprès de la Région est restée sans réponse à ce jour.

On pourrait peut-être mettre en place un diplôme d'Université; cela a été fait à l'IPAG de Rouen. Ce diplôme permettrait aux fonctionnaires de se motiver davantage, d'avoir le sentiment que l'Université reconnaît la valeur de la préparation qu'ils ont suivie. Ce projet reste pour l'instant très hypothétique; correspond-il à un réel besoin?

Le problème de la préparation aux concours des Communautés Européennes est soulevé ; il semble y avoir une certaine pénurie des candidatures françaises. Monsieur MOREAU pense qu'il n'est pas du domaine d'un IPAG tel que celui de Valenciennes de préparer ce genre de concours très ciblé, du moins en catégorie A, le public potentiel étant trop restreint.

Monsieur GEORGES ne voit qu'un seul intérêt à la création d'un diplôme d'Université, celui de fidéliser les candidats aux concours internes.

Monsieur MOREAU souligne que la LAP est d'un accès difficile pour les fonctionnaires car c'est une formation lourde ; ce diplôme d'Université serait le seul diplôme accessible aux fonctionnaires.

Monsieur GEORGES demande à Monsieur MOREAU d'étudier avec les fonctionnaires l'opportunité de la création de ce diplôme d'Université qui sanctionnerait la préparation aux concours. Il faudrait faire reconnaître ce diplôme par les instances universitaires.

Monsieur GEORGES observe à propos du bilan présenté par Monsieur MOREAU que le taux de fidélisation des étudiants en LAP est très important. Il émet des doutes quant à l'assiduité des étudiants déjà titulaires d'une licence ou d'une maîtrise et qui seraient inscrits en LAP.

Il fait remarquer qu'il y a un retour des étudiants vers les concours administratifs.

Monsieur GEORGES donne ensuite quelques informations concernant le concours des IRA. Le nombre de postes qui sera offert l'an prochain sera en baisse très sensible puisqu'il passe de 620 à 510. D'autre part, le recrutement des attachés-analystes s'avère toujours aussi difficile.

La répartition des postes entre les concours externe et interne serait de 2/3 pour l'externe et 1/3 pour l'interne alors que la parité existait jusqu'à présent.

l'externe et 1/3 pour l'interne alors que la parité existait jusqu'à présent.

L'idée des concours spéciaux d'AASU organisés par Académie avec une formation dans l'IRA de l'Académie n'est pas abandonnée et suit son chemin.

En ce qui concerne le concours d'Inspecteur des Affaires Sanitaires et Sociales, il y aura un concours propre à ce corps mais la première année de formation se fera dans les IRA. On retrouvera donc dans les IRA trois types d'élèves :

- ceux qui auront réussi le concours d'entrée dans les IRA
- ceux qui auront réussi le concours d'A.A.S.U.
- ceux qui auront réussi le concours d'Inspecteur des Affaires Sanitaires et Sociales

# 4) La réforme de la L.A.P.

L'arrêté réformant la LAP est du 19 février 1993 et cette réforme aurait pu s'appliquer dès la rentrée 1993. Mais la LAP n'étant ouverte à Valenciennes que depuis 2 ans et l'habilitation en cours n'arrivant à échéance qu'en 1994, Monsieur MOREAU a jugé préférable d'attendre la rentrée 1994 pour mettre la réforme en place.

Les grandes lignes de cette réforme sont les suivantes :

- la répartition de l'enveloppe de 500 heures tant entre les matières qu'entre les formes d'enseignement (cours et travaux dirigés) n'est plus fixée par l'arrêté.
- la LAP doit comporter "un travail d'étude et de recherche qui prend la forme d'un travail personnel ou collectif ou d'une participation à un travail administratif"
- les DEUG de Droit, d'AES, Sciences Economiques peuvent s'inscrire de plein droit tandis que les autres DEUG, DUT ou BTS sont toujours soumis à une sélection
  - les conférences de méthode disparaissent et deviennent des travaux dirigés.

Monsieur MOREAU trouve inopportun d'exiger un travail d'étude et de recherche dans le cadre de la LAP, cet exercice n'étant pas utile pour la préparation des concours et les étudiants étant déjà soumis à une lourde charge de travail.

On observe une certaine banalisation de la LAP tandis qu'auparavant sa

spécificité était bien marquée par rapport aux autres licences.

La pratique d'au moins une langue étrangère sous tous ses aspects paraît devenir obligatoire. Le Droit Communautaire n'a pas été intégré à la LAP alors que cet enseignement est indispensable aux candidats qui préparent le concours des IRA.

Monsieur GEORGES souligne qu'à l'origine, le programme de la LAP était calqué sur le concours d'entrée dans les IRA. La première brèche a été la réforme du concours des IRA avec l'introduction d'un questionnaire. Dorénavant, le couple LAP - concours des IRA est en train de se dissocier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h30.